



CHAMPIONNAT PAR EQUIPES SENIORS 2 DAMES DU COMITE TERRITORIAL



Règlement particulier

Mercredi 4 et jeudi 5 septembre 2024

Ce règlement complète les règlements généraux de la **FFGolf** et de la Ligue.
Les conditions de ce règlement particulier prévalent sur celles des règlements généraux.

CONDITION DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS :

- ✓ Clubs du Comité Territorial de Golf des Pays d'Auvergne affiliés, avec terrain,
- ✓ Un club ne pourra engager qu'une seule équipe.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement (1^{er} juillet), la Commission Sportive du CT pourra accepter l'inscription d'une 2^{ème} équipe aux clubs qui en auraient fait la demande, et ce jusqu'au 27 août

POUR LES JOEUSES :

- ✓ Être amateurs licenciés FFG et membres de l'association sportive du club représenté
- ✓ Seniors : Joueuses ayant 60 ans ou + à la veille de l'épreuve
 - Index égal ou inférieur à 40 au 27 août 2024

ENGAGEMENTS

Inscription de l'équipe à l'aide du bulletin d'inscription à une épreuve du CTGPA, à envoyer avant le 1^{er} juillet 2024 à l'adresse indiquée sur le bulletin.

Le montant de l'engagement est fixé à 180 € par équipe, le règlement par chèque sera joint au bulletin d'inscription ou par virement en spécifiant le nom de l'AS.

Les droits de jeu seront réglés par le Comité Territorial, aucune contribution ne sera réclamée aux joueuses.

Tout forfait devra être notifié à la Commission Sportive du Comité Territorial, et s'il intervient après le 27 août 2024, le montant de l'engagement ne sera pas remboursé.

INSCRIPTION DES JOUEURS

Chaque équipe pourra inscrire 6 joueurs sur extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) jusqu'au 27 août 2024.

Chaque équipe déclarera un capitaine qui devra être membre et licenciée de l'AS du club qu'elle représente.

FORME DE JEU

- ✓ SCORE MAXIMUM PAR +4 / 36 TROUS / BRUT / 3 SIMPLES/18 TROUS PAR JOUR
- ✓ Les deux meilleurs scores de chaque tour sont retenus
- ✓ Repères 5 (rouges)
- ✓ Les équipières portées sur la fiche de composition de l'équipe peuvent jouer dans un ordre quelconque en se présentant à l'heure de départ prévue pour leur équipe.

1^{er} Tour : mercredi 04 septembre 2024 au golf du Sporting Vichy,

2^{ème} Tour : jeudi 05 septembre 2024 au golf de Vichy-Forêt de Montpensier.



CHAMPIONNAT PAR EQUIPES MESSIEURS SENIORS 3 DU COMITE TERRITORIAL



Règlement particulier

EGALITE

- ✓ Les équipes sont départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte de chaque tour, puis celui des meilleures cartes de chaque tour, puis celui des secondes meilleures cartes de chaque tour, etc.
- ✓ Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, il est considéré comme étant le cumul le plus mauvais par rapport à tous les autres.
- ✓ Les cartes non rendues dans des cas de disqualification, d'abandon justifié ou de forfait seront considérées comme équivalentes.
- ✓ Au cas où plusieurs équipes ne peuvent pas rendre leur plus mauvais score, le départage sera fait sur le cumul des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc.

DOTATION

- ✓ Les 3 premières équipes seront récompensées, un trophée sera confié pour une année à l'équipe classée 1^{ère}

COMITE DE L'EPREUVE

Il doit comporter au moins :

- ✓ 1 représentant de chaque club recevant l'épreuve,
- ✓ 1 représentant du CTGPA

Les membres du Comité de l'épreuve ne doivent pas disputer l'épreuve, ni être cadet.

ORGANISATION - RAPPEL

Le club recevant l'épreuve :

- ✓ Doit prévoir un nombre suffisant de starters et une salle ou un endroit calme pour gérer le Recording,
- ✓ Met à disposition un tableau officiel près du secrétariat,
- ✓ Devra empêcher tout départ de membres ou green-fees avant le 1^{er} départ de l'épreuve.